



DOSSIER : La Police de sécurité du quotidien à l'épreuve du terrain.



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs,

L'équipe du Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure (CRSI) et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2018 !

L'année 2017 fut riche en événements et en défis. La campagne présidentielle de 2017 a favorisé l'éclosion d'un grand débat public autour des enjeux de sécurité et de défense pour la France. Le gouvernement et la majorité parlementaire se sont rapidement saisis de ces problématiques : l'opération Sentinelle a été réadaptée courant septembre, une nouvelle loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme a été adoptée au Parlement le 18 octobre, l'état d'urgence a été levé le 31 octobre, et le décret tant attendu organisant le port d'armes pour les agents de sécurité privée a été promulgué le 29 décembre.

Ce début d'année 2018 marque le lancement de l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien (PSQ) dans plusieurs villes et agglomérations de France. Nous y consacrons ce numéro, dans lequel vous trouverez des témoignages d'élus et de professionnels concernés.

L'actualité est également marquée par un regain de tensions dans les prisons où agressions de surveillants et mutineries se sont succédés.

Enfin, vous êtes de plus en plus nombreux à nous suivre sur les réseaux sociaux et à lire nos publications, et nous vous en remercions. N'hésitez surtout pas à nous faire connaître !

Bonne lecture à tous !



Thibault de MONTBRIAL
Président du CRSI

LA NUIT DE LA SAINT-SYLVESTRE 2017



8 policiers blessés (soit 4 fois plus qu'en 2016).



1.031 voitures brûlées, (+10% par rapport à 2016).



510 interpellations liées à des agressions physiques ou verbales à l'encontre de policiers (+11,8% par rapport à 2016).

LES CHIFFRES DU MOIS



48 suicides de policiers en 2017 (soit **43,2 par an** en moyenne entre 2007 et 2017) **5.767 policiers agressés** « en

mission » au cours de l'année 2016 ; soit **+27%** en 5 ans.



1.984 gendarmes agressés en 2016, soit **+48%** par rapport à 2012. Sources :

Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales



20 attentats déjoués en 2017. Sources : Ministre de l'Intérieur

La PSQ : Les grandes attentes de cette nouvelle police



A

l'occasion de son discours aux forces de sécurité intérieure le 18 octobre 2017, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé la création d'une police de sécurité du quotidien (PSQ).

L'enjeu est d'importance. Dans de nombreux quartiers, les agressions entre les policiers sont désormais quasi-quotidienne et les accusations (fantaisistes dans l'immense majorité des cas) de violences à leur rencontre après les interpellations, systématiques.

L'idée consiste à restaurer la confiance et le respect de l'uniforme. La méthode douce du dialogue est privilégiée avec l'espoir d'accroître par ailleurs le renseignement de terrain nécessaire dans la prévention des infractions et l'avancée des enquêtes judiciaires.

L'initiative n'est toutefois pas nouvelle. Même si l'exécutif s'en défend, on ne peut s'empêcher de l'associer à la douloureuse expérience de la « police de proximité » lancée par Lionel Jospin alors Premier ministre en 1998 qui, faute de résultats probants, fut finalement abandonnée par le nouveau ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy après l'élection présidentielle de 2002.

Le gouvernement a souhaité faire précéder la réforme par une concertation des principaux acteurs locaux : le 28 octobre dernier, les Préfets et 250.000 policiers et gendarmes ainsi que des organisations syndicales, ont été consultés. Cette concertation a débouché sur une synthèse adressée au ministre de l'Intérieur.

En outre, cette concertation a permis un échange entre les acteurs, notamment les élus locaux, dont les maires qui sont responsables des polices municipales, mais aussi des commissaires et autres cadres de différents services de la police nationale. Les premières expérimentations, qui viennent de commencer en ce début d'année, vont permettre d'y voir un peu plus clair quant à la coordination concrète entre les différentes polices, la prise en charge du coût entre les entités locales et la perception de ce nouveau dispositif.



Les dates et chiffres clés de la PSQ



- **18 octobre 2017** : Le Président de la République Emmanuel Macron s'adresse aux forces de sécurité intérieure afin d'évoquer la création prochaine de la Police de sécurité du quotidien (PSQ). Il promet la création de 10.000 postes supplémentaires de policiers et gendarmes sur le quinquennat, dont 7.000 entre 2018 et 2020 ; le budget de la sécurité augmentera de 1,5% en 2018 par rapport à 2017. Un plan quinquennal de numérisation afin d'alléger les tâches administratives des policiers, ainsi que la forfaitisation de certains délits sont évoqués.
- **28 octobre 2017** : La concertation sur la PSQ débute avec l'envoi de questionnaires à 250.000 policiers et gendarmes ; 70.000 y ont répondu.
- **20 décembre 2017** : La phase de concertation est close ; les propositions sont examinées.
- En **janvier 2018** débutent les premières expérimentations locales.

Pourquoi la ville d'Aulnay-sous-Bois est-elle volontaire pour expérimenter la Police de sécurité du quotidien (PSQ) ?

Pour lutter contre les trafics et la confusion ! Aulnay-sous-Bois, c'est 20 points de deal « durs ». Cela mine le quotidien de certains quartiers. Après l'affaire dite Théo, la perte de confiance d'une partie des habitants a compliqué et réduit la présence des forces de l'ordre dans ces quartiers.

C'était malheureusement le signal qu'attendaient les voyous pour amplifier leurs trafics car dorénavant, tout est prétexte à affrontement avec la police. Il faut donc arrêter cette confusion entre jeunes et voyous. Et pour cela, il faut une police de sécurité du quotidien qui connaisse le terrain, les acteurs locaux, et travaille en synergie avec eux comme le fait notre police municipale.

Quelle est la marge de manœuvre laissée aux municipalités dans le dispositif ?

Nous ne pouvons que formuler des hypothèses. Si j'ai un seul souhait à formuler, c'est qu'on écoute les élus locaux, que ce soit ceci la marge de manœuvre. Beaucoup de villes postulent en espérant plus d'effectifs mais cela ne règlera pas le problème. La question c'est pourquoi, pour quelles missions et comment, quels personnels et avec quelle finalité ? Si c'est pour prendre une unité existante et changer son nom, cela ne règlera rien.

Il faut une police de sécurité du quotidien qui connaisse le terrain, les acteurs locaux, et travaille en synergie avec eux comme le fait notre police municipale.

Il faut réfléchir structure, doctrine d'emploi mais aussi sur les hommes et femmes qui composent les équipes. Et pour cela, il faut écouter les élus locaux. Sur Aulnay-sous-Bois, nous devons viser un double principe : présence et efficacité. Et pour cela, il faut des effectifs fidélisés, formés et expérimentés. C'est ce que nous tentons à notre niveau de faire avec la Police municipale où nous avons créé une Brigade de Contact - Lien Population (BCLP).



Bruno BESCHIZZA est ancien commandant de police et sous-préfet, maire d'Aulnay-sous-Bois depuis 2014 il est également conseiller régional d'Ile-de-France depuis 2015. En 2016, il devient président du territoire Paris Terres

Comment la Police municipale s'articulera-t-elle avec la Police Nationale dans le cadre de la future PSQ ?

Aujourd'hui, les contours de cette PSQ sont trop flous pour répondre avec précision mais je mets des moyens conséquents avec une police municipale qui agit désormais 7j/7 et 24h/24 et compte désormais 80 agents. Nous avons aujourd'hui une convention de coordination.

Je suppose donc que nous aurons un avenant à cette convention. Mais cette articulation, il faut qu'elle ne soit pas seulement avec la Police municipale.

Il faut saisir toutes les opportunités d'améliorer nos outils de sécurité, et de se tourner vers la coproduction de sécurité. Il y a d'autres acteurs, qu'ils soient publics ou privés, et avec qui une articulation doit s'opérer : services de médiation municipaux, sociétés privés de sécurité ou de gardiennage, associations de quartier, etc ■

INTERVIEW :

Céline BERTHON : Secrétaire générale du Syndicat des commissaires de la Police nationale (SCPN)



Céline BERTHON est secrétaire générale du Syndicat des commissaires de la Police nationale (SCPN).

Le SCPN a-t-il été consulté dans le cadre des réflexions sur la nouvelle police de sécurité du quotidien ?

Ce projet politique prend naissance dans un contexte particulier, tant l'état d'engagement mais aussi d'exténuation de l'institution policière ne doit être sous-estimé, à tout niveau de responsabilités. Le bilan français de la lutte contre la délinquance est pour le moins contrasté : la police nationale a réussi à maintenir un niveau élevé de résultats dans le maintien et le rétablissement de l'ordre, comme dans les investigations sur le champ infractionnel haut. Concernant celui de la paix, de l'insécurité du quotidien et des incivilités, le constat est beaucoup plus mitigé : les cadres juridiques inadaptés, une chaîne pénale inopérante, et une appréhension impropre du phénomène délinquant par les pouvoirs publics expliquent pour partie cette situation. Au cœur de cet état de fait, la police nationale se trouve trop souvent stigmatisée, comme incapable de juguler ces dérives sociétales, relevant pourtant de politiques publiques qui n'ont pas su impliquer et coordonner d'autres acteurs. La police nationale est trop souvent seule, avec des outils inadaptés, dans un cadre institutionnel inapproprié, et pour des résultats jugés insignifiants. Pour le SCPN, la police de sécurité du quotidien renvoie à une méthode qui, utilement déclinée, permettrait de résoudre des problématiques sécuritaires frappant les habitants d'une circonscription, d'un quartier, lesquels retrouveraient confiance dans leur police et entretiendraient alors des relations privilégiées avec elle

Selon-vous, quels sont les éléments indispensables au succès de ce dispositif ?

Plusieurs prérequis sont indispensables à la réussite de la future PSQ, selon nous :

- Elle ne doit pas être un label mais une méthode, c'est-à-dire des principes déclinés en pratiques concrètes et en structures locales dévolues au traitement de toutes les infractions. Prendre en compte globalement un large spectre de la délinquance constitue une condition sine qua non de la pacification réelle des espaces et donc de la fortification du lien de confiance avec la population.
- Cette méthodologie doit s'incarner dans un environnement favorable, avec une gouvernance moderne et des cadres juridiques efficaces : un déploiement réussi ne peut se réaliser sans une réforme de la procédure pénale qui constituerait un véritable choc de simplification des normes accablant les enquêteurs et plus généralement les services de l'Etat.

Pour le SCPN, la police de sécurité du quotidien renvoie à une méthode qui, utilement déclinée, permettrait de résoudre des problématiques sécuritaires.

”

- Elle doit mobiliser tous les acteurs utiles de l'Etat. Le bilan de l'ensemble des méthodes, missions, politiques et structures déclinées ces dernières années tient en majeure partie à une faille intrinsèque : elles reposaient, de droit ou de fait sur les seules épaules du ministère de l'intérieur. Un appareil d'Etat fort et structuré doit désormais se permettre de saisir des occasions de faire travailler tous les acteurs de manière réellement intégrée : La PSQ doit être interministérielle, au risque de ne pas produire les effets escomptés. Si un acteur, sans doute le chef de la sécurité publique local, doit présenter un bilan à la population, ce dernier devra être celui de tous les partenaires impliqués dans sa réalisation.
- Le dernier réside en une association intelligente des citoyens, et non un empilement de pratiques et structures « empiriques », comme il en existe encore ■



Prisons : un mois d'escalade de la violence et de colère syndicale

Les agressions à l'encontre des surveillants de prison

Le 11 janvier, le terroriste islamiste Christian Ganczarski condamné pour l'attentat de Djerba (Tunisie) du 11 avril 2002 (21 morts), détenu à la prison de **Vendin-le-Vieil** (Pas-de-Calais), agresse 3 surveillants pénitentiaires avec une paire de ciseaux et un couteau. Il est mis en examen le 15 janvier pour « tentatives d'assassinats sur personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste ». Le 16 janvier, le directeur de la prison démissionne.

Le 15 janvier, un détenu islamiste agresse 7 surveillants de la maison d'arrêt de **Mont-de-Marsan** (Landes).

Le 16 janvier, une surveillante pénitentiaire est frappée par un détenu radicalisé au centre de détention de **Tarascon** (Bouches-du-Rhône).

Le 19 janvier à la maison d'arrêt de **Borgo** (Corse), 2 surveillants sont agressés et grièvement blessés au couteau par un détenu radicalisé, qui a crié « Allah Akbar ».

Le 20 janvier, une mutinerie a lieu au centre pénitentiaire de **Maubeuge** (Hauts-de-France); une cinquantaine de détenus refusent de regagner leur cellule.

Le 21 janvier, 2 surveillants sont frappés avec un pied de table en fer par un détenu de droit commun à la prison de **Longuenesse** (Hauts-de-France).

Le 21 janvier, un détenu de la prison de **Châteauroux** (Centre-Val de Loire) tente d'agresser des surveillants avec une arme artisanale en criant « Allah Akbar ».

Le 21 janvier, 160 détenus refusent de retourner dans leur cellule après leur promenade à la prison de **Sequedin** (Hauts-de-France).

Le 22 janvier, une vingtaine de détenus de la maison d'arrêt de **Pau** (Pyrénées-Atlantiques) refusent de regagner leur cellule. À la maison d'arrêt de **Nantes** (Loire-Atlantique), c'est le cas d'une quarantaine de détenus.

Le 23 janvier, 2 surveillants du centre pénitentiaire de **Beauvais** (Oise) sont agressés par un détenu.

Le 23 janvier, 160 détenus refusent de retourner dans leur cellule à la prison d'arrêt de **Villefranche-sur-Saône** (Rhône).

Le 25 janvier, au centre pénitentiaire de **Rennes-Vezin** (Ile-et-Vilaine) les détenus refusent de réintégrer leurs cellules après la promenade, déclenchant un début de mutinerie.

Le 29 janvier, 2 détenus de la maison d'arrêt de **Pau** (Pyrénées-Atlantiques) menacent le directeur adjoint avec une poêle à frire.

Le 29 janvier, un surveillant de la maison d'arrêt de **Saint-Etienne-la-Talaudière** (Loire) a été étranglé par un détenu dans sa cellule avant l'arrivée d'un surveillant venu lui porter secours. L'officier a été hospitalisé aux urgences.

Mouvements syndicaux et réactions du gouvernement

Le 15 janvier, les principaux syndicats de personnel pénitentiaire lancent un mouvement national de blocage des prisons suite à l'agression de la prison de **Vendin-le-Veil** (Hauts-de-France). 139 des 188 centres pénitentiaires de France sont concernés.

Le 16 janvier, la ministre de la Justice Nicole Belloubet se rend à la prison de **Vendin-le-Vieil** (Hauts-de-France). 10 mesures sont adoptées pour améliorer la situation de cette prison. Le Président de la République promet un « plan pénitentiaire global » pour fin février et la création de 15.000 places de prison.

Le 19 janvier, lors de sa visite à la prison de **Borgo** (Corse) la ministre de la Justice Nicole Belloubet est sifflée et huée par les surveillants grévistes.

Le 20 janvier, les syndicats rejettent les propositions de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) pour améliorer leurs conditions de travail.

Le 22 janvier, les surveillants des établissements pénitentiaires de **Maubeuge** (Hauts-de-France) et **Sequedin** (Hauts-de-France) bloquent l'entrée de leurs prisons. Ils répondent à l'appel des syndicats qui ont rejeté le projet d'accord gouvernemental.

Le 23 janvier, les surveillants et les familles de détenus bloquent l'accès à la prison des Baumettes de **Marseille** (Bouches-du-Rhône).

Le 26 janvier, le syndicat UFAP-UNSa (représente 40% des surveillants), signe un accord avec la ministre de la Justice Nicole Belloubet qui prévoit 1.100 embauches supplémentaires à l'horizon 2021 ainsi que 30 millions d'euros de hausse d'indemnités, le renouvellement des équipements des surveillants et l'amélioration de la gestion des détenus radicalisés.

Le 30 janvier, tous les piquet de grève ont été levés.

Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire

- En 2017, **3.923 agressions** physiques sont recensées soit presque 11 chaque jour.
- Au 1^{er} janvier 2017, il y avait **186 établissements pénitentiaires** (82 maisons d'arrêt, 97 établissements pour peine, 6 établissements pénitentiaires pour mineurs, 1 établissement public de santé nationale).
- Au 1^{er} janvier 2017, il y avait **27.849 personnels de surveillance** et 5 095 personnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).
- Au 1^{er} décembre 2017, il y avait **69.714 détenus** pour **59.165 places** disponibles dans l'ensemble des établissements pénitentiaires en métropole et en Outre-mer, ce qui correspond à un taux d'occupation moyen de **117,8%**.
- Ce taux est de **142 %** en maison d'arrêt et quartiers maison d'arrêt. (Source : Ministère de la Justice.)



L'ESSENTIEL de l'actualité de la sécurité intérieure et du terrorisme en janvier

Nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier : Deux policiers sont violemment agressés au cours la nuit du réveillon à Champigny-sur-Marne et deux autres à Aulnay-sous-Bois.

1^{er} janvier : Entrée en vigueur du décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme.

2 janvier : Le ministère de la justice lance un appel d'offres afin d'installer des téléphones dans les cellules de l'ensemble des prisons françaises, hors quartiers disciplinaires. L'objectif est de faire baisser le trafic de téléphones portables en prison, de favoriser le maintien du lien familial et de mieux contrôler les appels émis et reçus par les personnes incarcérées.

4 janvier : Le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux déclare que les femmes djihadistes françaises arrêtées dans le « Kurdistan syrien » seront « jugées là-bas » si les « institutions judiciaires sont en capacité d'assurer un procès équitable » avec des « droits de la défense respectés ».

4 janvier : Le père de Karim Cheurfi, le terroriste qui avait tué un policier sur les Champs-Élysées en avril 2017, est condamné à 18 mois de prison par le tribunal Correctionnel de Bobigny pour apologie de l'attentat terroriste commis par son fils lors d'un contrôle de police à Gagny (Seine-Saint-Denis). Le **26 janvier**, il est encore condamné à 10 mois de prison par le même tribunal pour des faits identiques, ainsi qu'à indemniser 2 policiers, le maire de Chelles et Etienne Cardiles, l'époux du policier assassiné à Paris.

8 janvier : Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb annonce que 20 attentats ont été déjoués en France en 2017.

9 janvier : Une épicerie casher de Créteil est volontairement incendiée peu de temps après avoir été la cible de tags antisémites.

11 janvier : Au Mali, la force française Barkhane est la cible d'une attaque à la voiture suicide revendiquée par le Malien Abou Walid al-Sahraoui, qui a prêté allégeance à l'organisation Etat islamique. 3 blessés sont à déplorer dont 1 grave qui est rapatrié en France.

11 janvier : Le Premier ministre présente la trame du projet de loi asile-immigration aux associations.

15 janvier : À Marseille, les enquêteurs de l'OCRTIS font la découverte de 5 grenades anti-char et 7 grenades antipersonnel, ainsi que d'armes et de munitions lors d'une perquisition dans le cadre d'une procédure de lutte contre le trafic de stupéfiants.

16 janvier : À Lascaux (Dordogne) un exercice attentat terroriste mobilise plus de 350 gendarmes, policiers, pompiers et militaires. Cet exercice permet aux pompiers de tester leur nouveau logiciel Sinus pour le dénombrement des victimes.

16 janvier : Un individu tente de s'emparer de l'arme d'un militaire de l'opération Sentinelle qui sortait d'une caserne de la Garde Républicaine à Paris. L'agresseur est placé en garde à vue puis déclaré déséquilibré et interné à l'infirmierie psychiatrique de la Préfecture de Police.

16 janvier : Un homme projetant de commettre un attentat est interpellé par la DGSI dans la région de Nîmes. Il est mis en examen pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle » et placé en détention provisoire.

Nuit du 16 au 17 janvier : À Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) un individu au volant d'un véhicule volé fonce sur une patrouille de police qui ouvre le feu et le blesse mortellement à la tête.

17 janvier : Le Premier ministre Edouard Philippe annonce l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes et l'évacuation de la ZAD « au printemps ».

18 janvier : une étudiante de 19 ans qui prévoyait de commettre un attentat à Rennes est interpellée par la DGSI après avoir cherché à se procurer un fusil d'assaut via l'application de messagerie cryptée Telegram. Elle est mise en examen pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle » et placée en détention provisoire.

Nuit du 18 au 19 janvier : Un motard de la police municipale de Lyon est percuté et blessé (10 jours d'ITT) par un conducteur qu'il tentait d'interpeller.

19 janvier : Un automobiliste force un barrage de police, près de la maison d'arrêt de Nice, puis fonce sur un groupe de surveillants pénitentiaires en train de manifester devant l'établissement (1 blessé).

20 janvier : 6 policiers du commissariat de Bondy (Seine-Saint-Denis) qui intervenaient dans une citée dans le cadre d'une affaire de trafic de drogue sont visés par un bloc de béton lancé depuis les étages, aucun blessé n'est à déplorer. Le Parquet ouvre une enquête pour tentative d'homicide sur personne dépositaire de l'autorité publique.

22 janvier : *Paris Match* révèle que l'ADN de Jawad Bendaoud, le « logeur » des survivants di commando terroriste du 13 novembre 2015, a été relevé sur de l'adhésif entourant un bouton-poussoir d'une ceinture d'explosif. Son procès pour « recel de malfaiteurs criminels » débute le **24 janvier**, il est jugé avec deux autres prévenus.

24 janvier : À Corbeil-Essonnes (Essonnes) 2 policiers sont attaqués et blessés (3 semaines d'ITT) par des pitbull volontairement lâchés sur eux.

26 janvier : Mohamed Bekkali est remis par la Belgique à la France. Il est impliqué dans trois attentats (Thalys, 13 Novembre et Bruxelles) entre août 2015 et mars 2016. Confirmation de ce que la même nébuleuse islamiste est en cause dans ces trois attaques.

26 janvier : À Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine) un motard de la police nationale ouvre le feu et blesse un fuyard qui refusait d'obtempérer à un contrôle routier sur l'A86.

Notre activité de janvier



Le 25 janvier, Thibault de Montbrial, président du CRSI était l'invité de l'émission « 28 minutes » d'Arte pour débattre du sort judiciaire des djihadistes français.



Le 23 janvier, conférence de Thibault de Montbrial, devant le Cercle de Paris.



LE FIGARO

Le 16 janvier, Le Figaro vox publie une grande interview de Thibault de Montbrial, président du CRSI «*Emmanuel Macron doit réduire les fractures qui traversent notre société*».

LIRE l'interview : <http://urlz.fr/6tHS>

Abonnez-vous à notre Newsletter, adhérez & soutenez notre action :



@CRSI_Paris



www.crsi-paris.fr



sec@crsi-paris.fr

